

DELIBERATION 2014/23

REÇU LE 22 DEC. 2014

L'an deux mil quatorze et le 04 décembre à 18h30, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GLINEL au bureau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement à Saint Martin de Fontenay.

Présents

Madame GIGAN
Messieurs BON-GLORO, DESMORTREUX MALAQUIN et
PAGNY titulaires

Madame LEFRANCOIS, Messieurs FRIMOUT et MOTTAIS
suppléants

OBJET : TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Suite à la délibération 2013/23 modifiée par la délibération 2014/26 concernant la mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif en remplacement de la Participation pour le Raccordement à l'Egout,
et suite à la délibération 2014/22, fixant la mise en place d'une visite de vérification de raccordement au réseau d'eaux usées et son coût,
le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la délibération 2013/10 comme suit et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

- **DESOBSTRUCTION** 60.00 €/heure TTC
(Intervention avec tracteur et citerne)
Dimanche et jours fériés, entre 8h et 18h 88.00 €/heure TTC
- **TRAITEMENT DES EFFLUENTS** Forfait 57.00 €/heure TTC
(Suite nettoyage de fosse)
- **TRAITEMENTS DES GRAISSES** Forfait 81.00 €/heure TTC
- **PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)** calcul suivant les délibérations 2013/23 et 2014/26
- **VISITE DE VERIFICATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES** 60 € TTC/visite
- **REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**
 - FORFAIT SEMESTRIEL 9.46 € HT
 - SUR M3 CONSOMMEE 1.05 € HT

15 DEC. 2014

COURRIER

Pour extrait conforme
Le Président
J.P GLINEL

